

Bruxelles, le 2 juillet 2008



## La Commission veut que le Web soit plus accessible aux personnes handicapées

**Quinze pour cent des Européens présentent un handicap, et pour nombre d'entre eux, lire les petits caractères d'une page Web ou – a fortiori – maîtriser les arcanes de l'accès aux sites Web et aux services en ligne s'apparente à un parcours du combattant. En dépit d'appels répétés des dirigeants de l'Union européenne (UE) et des États membres à une amélioration de la situation, peu de progrès ont été accomplis: l'immense majorité des sites Web ne propose toujours pas des solutions conviviales pourtant universellement acceptées. Aujourd'hui, la Commission européenne a entamé une consultation publique portant sur les éventuelles mesures qui permettraient d'améliorer l'accès aux sites Web en Europe, à commencer par ceux des administrations publiques, et elle invite les parties intéressées à exprimer leur opinion. La consultation, qui se clôturera le 27 août 2008, porte également sur d'autres technologies, dont la télévision numérique.**

«L'accès aux sites Web, pourtant primordial pour beaucoup d'Européens, est impossible à nombre d'entre eux en raison de leurs handicaps. Tant que la Toile ne sera pas réellement accessible à tous, les exclus des bienfaits de l'Internet resteront nombreux. Il existe pourtant des solutions simples à ces problèmes – pourquoi y a-t-il donc si peu d'éditeurs de sites Web qui les proposent?» s'interroge M<sup>me</sup> Viviane Reding, commissaire européenne à la société de l'information et aux médias, avant d'ajouter: «L'accroissement du nombre d'utilisateurs de l'Internet est tout bénéfique pour l'économie européenne et l'enrichissement des contenus disponibles en ligne. J'appelle le secteur de l'édition sur l'Internet et les administrations du secteur public à faire preuve de beaucoup plus de détermination pour assurer l'accessibilité universelle de la Toile. Leurs dirigeants devraient être conscients que, d'ici quelques années, ils auront probablement rejoint les rangs de ceux qui peinent à lire ce qui s'affiche sur leur écran.»

L'âge moyen de la population européenne s'accroît rapidement: un quart de la population totale devrait dépasser les 65 ans d'ici à 2020. Très souvent, les personnes âgées éprouvent des difficultés à utiliser l'Internet et sont confrontées à des problèmes tels que la lecture sur écran quand leur vue se dégrade ou l'utilisation d'une souris quand leur dextérité s'émousse. La mise en place de solutions simples d'accessibilité du Web permet l'ouverture de sites autrement fermés à certains, offrant à ces personnes des possibilités nouvelles de participation sociale et économique. L'Internet peut être rendu plus accessible grâce, entre autres, à:

- l'agrandissement de la taille du texte utilisé par les navigateurs,
- la synthèse vocale du texte apparaissant sur l'écran, au moyen d'un logiciel d'assistance,
- l'exploration de sites Web à l'aide du clavier, et non de la souris.

Le plus souvent, les sites Web accessibles sont plébiscités par tous les usagers, handicapés ou non. Fondé en 1994 avec le soutien de la Commission, le consortium du World Wide Web (W3C) définit des spécifications communes pour l'Internet, notamment les directives pour l'accessibilité aux contenus Web. Il a toutefois été constaté en 2007 que 5 % seulement des sites publics et moins de 3 % des sites privés de l'UE étaient «pleinement accessibles» au regard de ces directives (MeAC – voir la section «Contexte»). Plusieurs États membres (dont l'Autriche, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal) ont pris des mesures afin d'améliorer la situation, notamment en imposant des lignes directrices et des objectifs aux sites publics. Les démarches de cette nature restent toutefois isolées à l'échelle de l'UE. D'autres produits se révèlent à l'usage aussi peu accessibles que certains sites Web: ainsi, des problèmes de compréhension et de dextérité peuvent entraver la navigation dans le guide de programmation électronique d'une télévision numérique.

La Commission européenne, pour sa part, a abordé la question de l'accessibilité d'*Europa*, son site Web public, dès 2001 (IP/01/1309), et elle s'emploie à rendre ce site réellement accessible. Elle procède actuellement à l'essai d'une solution de lecture d'écran combinant une synthèse vocale et une sortie braille actualisable, ce qui permet aux personnes aveugles, notamment, de «lire» des pages Web (pour tester cette solution, cliquer sur l'icône de haut-parleur figurant à côté de la manchette de la page suivante: <http://ec.europa.eu/roaming>).

La consultation publique engagée ce jour portera sur les actions que les États membres pourraient envisager pour améliorer l'accessibilité de la Toile; elle permettra également de recueillir des réactions à propos de questions plus générales d'accessibilité des personnes handicapées aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Une meilleure accessibilité du Web contribue en outre à l'Agenda social renouvelé (IP/08/1070).

## Contexte

Cette consultation publique s'inscrit dans le contexte plus large de l'initiative de la Commission européenne en faveur de la croissance et de l'emploi dans la société de l'information (IP/05/643). En 2005, la Commission a adopté une communication sur l'accessibilité des produits et services en ligne («eAccessibility») (IP/05/1144), et elle a souligné la nécessité de faciliter l'utilisation de nombreux types de produits relevant des TIC. En 2006, les États membres se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à l'an 2010, le retard en matière d'utilisation de l'Internet constaté pour certains groupes menacés par l'exclusion, dont les personnes âgées, handicapées et sans emploi (IP/06/769). En 2007, la Commission a adopté une communication, appelant à intensifier les efforts visant à favoriser la participation de tous à la société de l'information, notamment par une meilleure accessibilité des services en ligne (IP/07/1804).

**Le document soumis à la consultation publique par la Commission peut être consulté à l'adresse suivante:**

<http://ec.europa.eu/einclusion>

**Les contributions peuvent être envoyées à l'adresse suivante:**  
einclusion@ec.europa.eu

L'étude intitulée «*Measuring progress of eAccessibility in Europe (MeAC)*» (Mesurer les progrès accomplis en matière d'accessibilité des services en ligne) contient une évaluation du niveau de conformité aux directives pour l'accessibilité aux contenus Web formulées par le W3C. Cette étude peut être consultée à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/information\\_society/activities/einclusion/library/studies/meac\\_study/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/activities/einclusion/library/studies/meac_study/index_en.htm)

Le consortium *World Wide Web*, fondé en 1994 avec le soutien de la Commission européenne, associe actuellement plus de quatre cents entreprises et pouvoirs publics. Les directives pour l'accessibilité aux contenus Web peuvent être consultées à l'adresse suivante:

<http://www.w3.org/TR/WCAG10/>

**Le nouveau portail de la Commission européenne consacré aux affaires sociales se trouve à l'adresse suivante:**

<http://ec.europa.eu/social>